

Département de la Loire

COMMUNE DE SAINT BONNET LES OULES

Arrondissement de
Montbrison

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUIN 2021

Sous la présidence de Guy FRANÇON, Maire

Nombre de conseillers élus : 19

En présence de :

Nombre de conseillers
présents : 16

Guy FRANÇON
Cassandre JANVIER
Huguette BADAR
Eric BONNAND
Blandine VILLEMAGNE
Jean Jacques MARNAT
Coralie CHAMARD
BOUDET
Guy TISSEUR
Séverine MOULIN
Monique SANCHEZ
Alexandra TEYSSIER
Olivier SAPET
Antonin BADAR
Thierry DUMAS
Caroline BEAL
Albert RAMBAUD

Nombre de conseillers
représentés : 1

Procuration : Jean Claude MAZUEL à Blandine VILLEMAGNE

Excusés : Nathalie TALER Jérôme COTE

Secrétaire de séance : Cassandre JANVIER

20210601 DISPOSITIF DE VIDEOPROTECTION 2^{ème} TRANCHE

Monsieur le Maire rappelle la mise en place un dispositif de vidéo protection sur une partie du territoire communal, approuvée par délibération du 12 février 2019.

Les incivilités constatées perdurant, il est proposé d'étendre ce dispositif sur d'autres secteurs de la commune dans le cadre d'une 2^{ème} tranche de travaux.

Une étude supplémentaire a alors été réalisée permettant de cibler un certain nombre de sites comme présentant un intérêt à être équipés de caméras de vidéo protection.

De plus, le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pourrait être susceptible d'apporter son concours partiel au financement des dépenses d'investissement pour l'installation des caméras de la 2^{ème} tranche.

Enfin, la Région pourrait apporter son aide financière dans cette seconde opération, laquelle s'évaluerait à 68 157.23 HT.

APPROBATION UNANIME par l'Assemblée délibérante pour la mise en place du dispositif 2^{ème} tranche de vidéoprotection sur le territoire communal avec demande de participation de l'Etat, au titre du FIPD, pour le financement des dépenses d'investissement au titre de l'installation des caméras, et demande de subvention de la Région à hauteur de 50 % du montant HT des travaux,

20210602 DESIGNATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL ET DE SON SUPPLEANT

RECENSEMENT 2022

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la campagne du recensement de la population 2022, il y a lieu de désigner un coordonnateur communal ainsi qu'un suppléant pour enregistrer les enquêtes relevées par les agents recenseurs et suivre la procédure,

Monsieur le Maire propose Mme COLOMBET Nadine, Adjoint administratif en charge de l'Etat civil en qualité de coordonnateur communal et Mme MARCON Sarah Secrétaire Générale au titre du suppléant.

ACCORD UNANIME

20210603 TRAVAUX DE RENFORCEMENT RESEAU ELECTRIQUE POSTE CROIX DE BENIERE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de Renforcement réseau électrique poste - Croix de Bénérière -

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail
Participation

Montant HT %

PU

Participation

	Travaux		Commune	SEM
- Eclairage - Croix de Bénière -	1 152 €	60.0 %	691 €	0 €
- Raccordement Enedis armoire EP	444 €	60.0 %	266 €	0 €
- Dissimulation Réseaux Télécom				
- suite demande mairie - Croix Benièrè -	8 000 €	75.0 %	0 €	6 000 €
-				
- TOTAL	9 596.90 €		958.14 €	6 000.00 €

20210604 TRAVAUX DE REMPLACEMENT EP LOTISSEMENT LA CHARTONNIERE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de remplacement EP du lotissement la Chartonnière.

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT %	PU	Participation	
Participation				
	Travaux		Commune	SEM
- Remplacement EP lotissement Chartonnière	-20 491 €	60.0 %	12 294 €	0 €
-				
- TOTAL	20 491.44 €		12 294.86 €	0 €

- Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

20210605 BAIL AUBERGE DU CHATEAU

MAINTIEN DU LOYER

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 29 septembre 2016, la collectivité s'est portée acquéreur d'un immeuble à usage de restaurant, dit Auberge du Château, situé 202 allée du bourg.

Mme MALSERT Eliane, gérante du fonds de commerce souhaite que soit maintenu à compter du 1^{er} janvier 2021, le loyer actuel soit 500 € HT (notamment du fait de la crise sanitaire et de la fermeture de son établissement pendant plusieurs mois).

M. le Maire propose donc de maintenir le dit loyer pour l'année 2021.

Concernant la redevance pour occupation de la terrasse du 1^{er} avril au 31 octobre de la même année, M. le Maire propose à l'Assemblée de laisser le montant forfaitaire de 250 € HT/an fixé par délibération du 15 octobre 2019.

APPROBATION UNANIME

20210606 DENOMINATION DE L'OPERATION IMMOBILIERE LES TROIS VALLONS

Monsieur le Maire propose de dénommer le projet immobilier en cours situé Route de la Rosalie 42330 SAINT BONNET LES OULES « LES TROIS VALLONS ».

APPROBATION UNANIME